PostÃ© par: formations-concours
Publiée le : 16/10/2008 21:27:28

PROFESSIONÂ Le mÃ©tier d'infirmier est trÃ¨s diversifiÃ©. L'infirmier peut exercer dans de multiples secteurs d'activitÃ©Â : celui des soins (mÃ©decine, obstÃ©trique, chirurgie, psychiatrie.), de la prÃ©vention (mÃ©decine du travail, Education Nationale) ou de l'action humanitaire.

Par ailleurs le diplÃ´me Ã©tant reconnu dans toute l'Union EuropÃ©enne, il permet une libertÃ© de circulation totale.

En outre, le mÃ©tier offre de multiples perspectives de carriÃ¨re, tant en matiÃ¨re de spÃ©cialisation (diplÃ´me d'Etat d'infirmier anesthÃ©siste, puÃ©riculture, bloc opÃ©ratoire) que d'encadrement (diplÃ´me de cadre de santÃ©, directeur de soins).

A l'heure actuelle, environ 418000 infirmiers exercent en France, dont 87% de femmes.

Â **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES** Directions rÃ©gionales des affaires sanitaires et sociales

Directions dÃ©partementales des affaires sanitaires et sociales Pour avoir les coordonnÃ©es des instituts de formation prÃ¨s de chez vous, contacter la Directions rÃ©gionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) ou la Direction dÃ©partementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) concernÃ©e.Â

Les infirmiers sont titulaires d'un **DiplÃ´me d'Etat** qui se prÃ©pare en trois ans dans des Instituts de formation autorisÃ©s par le PrÃ©sident du conseil gÃ©nÃ©ral.Â **ACCES :** la formation est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantesÂ : Etre Ã¢gÃ© de **17 ans** au moins au 31 dÃ©cembre de l'annÃ©e des Ã©preuves de sÃ©lectionÂ ; Justifier:

- du **baccalaurÃ©at** ou d'un titre admis en dispense, ou de la rÃ©ussite Ã un examen spÃ©cial d'entrÃ©e Ã l'UniversitÃ©Â ;
- ou d'un **diplÃ´me Ã©tranger** d'infirmier en soins gÃ©nÃ©rauxÂ ;
- oud'une **expÃ©rience professionnelle** d'au moins trois ans en tant qu'aide soignant ou auxiliaire de puÃ©ricultureÂ ;
- ou de la rÃ©ussite aux Ã©preuves de prÃ©sÃ©lection pour les candidats non bacheliers dont la liste est Ã©tablie par un jury rÃ©gional de validation des acquis (une Ã©preuve sur dossier, une Ã©preuve de franÃ§ais)Â ; rÃ©ussir les **Ã©preuves de sÃ©lection** Â :
- deux Ã©preuves d' **admissibilitÃ©Â** : une Ã©preuve de culture gÃ©nÃ©rale Ã partir de textes, d'une durÃ©e de deux heures notÃ©e sur 20 pointsÂ ; une Ã©preuve de tests psychotechniques, d'une durÃ©e d'une heure trente notÃ©e sur 20 points.

Pour Ãªtre admissible, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 points sur 40, sans notes Ã©liminatoires (infÃ©rieure Ã 7/20).

- une Ã©preuve d' **admission** qui consiste en un entretien, relatif Ã un thÃ¨me sanitaire et social, visant Ã apprÃ©cier la motivation du candidat, d'une durÃ©e de trente minutes, notÃ© sur 20.

Pour Ãªtre admis, le candidat doit obtenir une note au moins Ã©gale Ã 10 sur 20.

attentionÂ : des modalitÃ©s particuliÃ¨res d'admission sont expÃ©rimentÃ©es dans les IFSI de la rÃ©gion RhÃ´ne-Alpes et Aquitaine. Les Ã©tudiants ayant obtenu une moyenne de dix

sur vingt lors du concours de fin de PCEM1 peuvent Ãªtre admis dans les IFSI Ã la suite d'un simple entretien avec un jury.

FORMATION La formation est de 37 mois et demi, organisÃ©e en **modules** d'une durÃ©e de 40 Ã 100 heures, complÃ©tÃ©s par des **stages cliniques** obligatoires. L'Ã©valuation des Ã©tudiants se fait tout au long du cursus par le biais d'un **contrÃ´le continu** . L' Ã©valuation continue comprendÂ :

- une **Ã©valuation thÃ©orique** Â : par le biais de contrÃ´les Ã©crits et de cas concretsÂ ;
- une **Ã©valuation clinique** Â : par le biais de mises en situation professionnellesÂ ;
- une **Ã©valuation des stages** Â : par le biais de notes attribuÃ©es aux Ã©tudiants par le responsable du stage.

Sont admis Ã passer dans l'annÃ©e supÃ©rieure les Ã©tudiants ayant obtenu la moyenne aux diffÃ©rentes Ã©valuations. BÃ©nÃ©ficient d'une **dispense de la premiÃ¨re annÃ©e** d'Ã©tudes :

- Les titulaires d'un DiplÃ´me d'Etat franÃ§ais de masseur-kinÃ©sithÃ©rapeute, d'ergothÃ©rapeute, de pÃ©dicure-podologue ou de manipulateur en Ã©lectroradiologie mÃ©dicaleÂ ;
- Les titulaires du diplÃ´me d'assistant hospitalier des Hospices civils de LyonÂ ;
- Les Ã©tudiants en mÃ©decine admis en seconde annÃ©e de 2 Ã¨me cycleÂ ;
- Les Ã©lÃ¨ves sages-femmes admises en seconde annÃ©e.

L'admission dÃ©finitive est subordonnÃ©e Ã la production d'un certificat mÃ©dical Ã©manant d'un mÃ©decin agrÃ©Ã© attestantÂ :

- Que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la professionÂ ;
- Des vaccinations antitÃ©tanique, antidiphtÃ©rique, antipoliomyÃ©litique et contre l'hÃ©patite B. Il doit Ã©galement prÃ©ciser que le candidat a subi un test tuberculinique et qu'il est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont Ã©tÃ© effectuÃ©es.

DELIVRANCE DU DIPLOME D'ETAT Sont autorisÃ©s Ã se **prÃ©senter** au DiplÃ´me d'EtatÂ :

- les Ã©tudiants ayant obtenu la moyenne aux Ã©valuations de la troisiÃ¨me annÃ©eÂ ;
- les sages femmes titulaires du diplÃ´me d'Etat franÃ§ais et les personnes autorisÃ©es Ã exercer dÃ©finitivement la profession d'infirmier en application du Code de la santÃ© publique (par exemple, les ressortissants de la CommunautÃ© europÃ©enne) et qui justifient d'une expÃ©rience professionnelle de deux ans, sous rÃ©serve d'effectuer un stage de deux semaines en soins infirmierÂ ;
- les docteurs en mÃ©decine, qui bÃ©nÃ©ficient d'une dispense totale d'enseignements thÃ©oriques, sous rÃ©serve d'effectuer un enseignement de deux semaines portant sur la dÃ©marche de soin et un stage de deux mois. Les **Ã©preuves** du DiplÃ´me d'Etat consistentÂ :
- en **un travail de fin d'Ã©tudes** , Ã©crit et personnel, sur un thÃ¨me d'intÃ©rÃªt professionnel, de quinze Ã vingt pages, prÃ©sentÃ© devant un jury. La soutenance dure au maximum une heure et est notÃ©e sur 60 pointsÂ ;
- en une **mise en situation professionnelle** , d'une durÃ©e de deux Ã quatre heures, notÃ©e sur 60 points.

Sont dÃ©clarÃ©s reÃ§us les candidats ayant obtenu un total de 60/120.

POURSUIVRE UNE FORMATION APRES LE DIPLOME D ETAT

SpÃ©cialisation Â :

- PuÃ©riculture (formation en 12 mois)
- Infirmier de bloc opÃ©ratoire (formation en 18 mois aprÃ¨s 2 ans d'expÃ©rience professionnelle)

- Infirmier anesthÃ©siste (formation en 24 mois aprÃ¨s 2 ans d'expÃ©rience professionnelle) Les infirmiers d'Etat ont accÃ¨s de plein droit Ã la licence sciences de l'Ã©ducation et Ã la licence sciences sanitaires et sociales.